L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JUILLET 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. [illegible] No. 12, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 12 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK

Ticket Electoral.

[illegible] JACQUES TOUTANT, [illegible] BENJAMIN, [illegible] NICHOLAS, [illegible] ADAMS, [illegible] JOHN MOORE, [illegible] CAMPBELL.

[illegible] AINSI [illegible] la Bourse [illegible]

On peut dire hardiment que le parti locofoco [illegible] New-York. [illegible]

[illegible]

FILLMORE AU POINT DE VUE DE L'ESCLAVAGE.

[illegible]

M. Fillmore et bon nombre de démocrates, [illegible] contre les [illegible] Ceci étant, comment peut-on [illegible] du vote de notre candidat à la Vice-Présidence sur cette question pour corroborer l'[illegible] d'abolitionisme incessamment dirigée contre lui ?

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer l'étonnement douloureux dont nous avons été saisis en voyant le Courrier tronquer la série des résolutions de M Atherton, en supprimant la première et en se taisant sur la manière dont M. Fillmore l'a accueillie.

Consultez les journaux de la Chambre des Représentans des Etats-Unis, vous y verrez que cette première résolution était ainsi conçue:

"Résolu que le gouvernement est un gouvernement de pouvoirs limités, et que par la Constitution des Etats-Unis, le Congrès n'a aucune juridiction relativement à l'institution de l'esclavage dans les différents Etats de la Confédération."

M. Fillmore, sur cette question, A VOTÉ DANS L'AFFIRMATIVE.

Après cela, dénoncera-t-on toujours à le traiter d'émancipateur quand même !

Nous ne supposerons pas pour un moment qu'il y ait eu préméditation dans le silence du journal du soir à cet égard, et qu'il se soit ainsi rendu coupable d'un faux en écriture publique. Maintenant qu'il est mieux renseigné, il n'hésitera pas, nous en sommes certains, à rendre hommage à la vérité en rétablissant les faits dans leur intégrité.

Si maintenant nous passons aux déclarations verbales et écrites de M. Cass, nous trouverons, 1o qu'il s'est, en plein Sénat des Etats-Unis, ouvertement prononcé en faveur du Wilmot-proviso, 2o que, se ravisant plus tard, il a écrit à M. Nicholson que l'opinion publique s'étant soulevée contre ledit proviso, il a dû modifier ses convictions à cet égard—nous laissant par cela même entendre que, dans son *for intérieur*, il penche toujours en faveur de *l'infâme*; 3o. enfin, qu'*il est d'avis que ce sera aux habitans des territoires à décider si la servitude y sera ou non tolérée.*

Il y a, nous ne pouvons nous le dissimuler, des personnes d'une haute intelligence qui soutiennent qu'au Congrès, et au Congrès seul, appartient la solution de cette question. Quelqu'erronée que soit cette dernière doctrine, toujours est-il qu'elle offre moins de dangers que celle professée par le général Cass, et que nous donnons plus haut.

En effet, que ce sujet soit évoqué au sein de la Législature fédérale, et de suite les représentans du Sud se lèveront comme un seul homme pour résister aux menées incendiaires des agitateurs; la presse embouchera sa trompette pour proclamer à l'Union entière que les débats sont ouverts; et le procès enfin sera plaidé au grand jour de la publicité, et vidé en présence de toutes les parties intéressées.

Que d'obstacles, que d'impossibilités même, les propagandistes de l'émancipation n'auraient-ils pas alors à surmonter avant que d'arriver à la réalisation de leurs espérances !

Avec le système de M. Cass, au contraire, cela ne souffrirait pas la moindre difficulté.

Les Législatures territoriales du Nouveau Mexique et de la Californie du Nord, par exemple, composées en grande partie qu'elles seront de gens de sang mêlé, n'hésiteraient pas un moment à proclamer l'abolition de l'esclavage dans l'étendue de leurs juridictions respectives: ce serait purement et simplement une petite affaire de famille qui se bâclerait, sans coup férir, en quelques minutes.

Quoi ! l'on sonne le tocsin d'alarme à l'occasion de certains votes donnés par M. Fillmore, et qui n'ont que faire avec l'esclavage, et l'on reste impassible en présence de *l'abolitionisme deux fois distillé* que couvent les principes du conseiller intime de Louis-Philippe !

Avouons-le hautement, prétendre, avec le général Cass, que la législature d'un territoire pourrait nous empêcher d'y transporter nos esclaves, ou les en chasser, s'ils y étaient déjà; soutenir qu'une colonie—car, après tout, telle est la situation de nos territoires vis-à-vis l'Union—soutenir, disons nous, qu'une colonie imposera sa volonté à la Mère Patrie; vouloir que l'enfant encore en lisières dirige celui qui soutient ses pas chancelants; affirmer enfin qu'une poignée d'individus, américains d'hier, pourront, selon leur bon plaisir, se transformer en *Rostoins*, et nous dépouiller arbitrairement d'une propriété que nous avons acquise sur la foi d'un contrat social et politique sans lequel eux-mêmes ne seraient rien: ne sont-ce pas là des opinions plus monstrueuses que le Wilmot-Proviso, et mille fois plus infâmes et désorganisatrices que celles que l'on prête si *gratuitement* à M. Fillmore !

Ainsi donc, PLANTEURS DE LA LOUISIANE, si vous tenez à conserver les travailleurs [illegible] ne votez pas pour Cass le NEGROPHILE !

HABITANTS DES VILLES, [illegible] à force de labeur, avez amassé quelques petits capitaux que vous avez convertis en esclaves, si vous ne voulez pas qu'ils vous soient enlevés, ne votez pas pour Cass, pour l'homme qui a déclaré *qu'il n'était point [illegible] propriétaire d'esclaves; qu'il réprouvait l'esclavage en principe, et en désirait l'abolition dans tous les Etats Unis, si elle pouvait être obtenue justement, paisiblement et tacitement* ! ! !

Et vous tous, LOUISIANAIS, qui tenez à la prospérité de votre noble pays, à la protection de vos propriétés, à celle de vos personnes et de vos familles, ne votez pas pour CASS L'ABOLITIONISTE !

Mais votez, votez pour Taylor, votre *compatriote*, Taylor *le planteur*.

Et votez, votez aussi pour Fillmore, qui, dans sa sphère et dans la limite de ses prérogatives, saura faire respecter les droits que nous garantit la Constitution, car il a dit:

"*Notre gouvernement est un gouvernement de pouvoirs limités, et la Constitution des Etats-Unis défend au Congrès de s'immiscer dans la question de l'institution de l'esclavage dans les différents Etats de la Confédération!*"

RÉPUBLICAIN.

CONGRÈS

SÉNAT—*3 juillet*.—M. Underwood présente les lettres de créance de l'hon. Thomas Metcalfe, nommé par le gouverneur du Kentucky sénateur au Congrès des Etats-Unis en remplacement de M. Crittenden, démissionnaire.

La résolution d'ajournement donne lieu à un débat peu d'intérêt. Les orateurs qui se font successivement entendre s'occupent uniquement de la question présidentielle.

M. Mangum, répondant à M. Foote, fait ressortir la position douteuse qu'occupe M. Cass. Le candidat démocrate, dit M. Mangum, nous laisse dans les ténèbres. On ne connaît pas sa véritable pensée sur le proviso-Wilmot. Il y a divers écrits qui le montrent très certainement en faveur de ce proviso. Lors de la discussion du bill relatif à l'Oregon, il a bien encore reconnu en principe l'excellence de la clause contre l'extension de l'esclavage, mais il l'a combattue par des motifs tirés des circonstances du moment. Plus tard, il a écrit à M. Nicholson que le Congrès n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires des Etats particuliers; tout le monde est de son avis; mais il ajoute que si le *Congrès* n'a pas non plus le droit de s'occuper de la question de l'esclavage dans les territoires, le *peuple* peut en proclamer l'abolition. C'est une manière habile de se prononcer contre l'esclavage, tout en ayant l'air de le défendre. Je maintiens, moi, contre M. Mangum, que le *peuple* des territoires n'a pas le droit d'y supprimer l'esclavage.

M. Mangum prouve jusqu'à l'évidence que M. Cass n'a pas de convictions, et en conclut que les électeurs ne peuvent reposer aucune confiance en lui.

M. Hannegan demande si le général Taylor est en faveur de l'amélioration du Mississippi. M. Mangum répond dans l'affirmative.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La séance est consacrée à la discussion du bill des allocations.

MEXIQUE—Le steamer *James L. Day* nous a apporté des journaux de Mexico jusqu'au 29 juin. La ville d'Amoles a été le théâtre d'un pronunciamento dans le genre de celui de Paredes. Le *Monitor* n'accorde aucune gravité à ce nouveau mouvement.

Un courrier arrivé à Mexico, le 28, a annoncé que Bustamente n'attendait plus que l'arrivée de Lombardini et de Cortazar pour attaquer les insurgés commandés par Paredes et Jarauta.

Les débats de l'Assemblée Nationale, dans les séances du 12 et 13 juin, ont été extrêmement intéressans. Le nom du prince Louis-Napoléon, jeté au milieu de la discussion, a fait éclater au sein de la chambre des craintes et des sympathies. La commission exécutive a demandé que la loi de 1832 fût maintenue contre Charles-Louis Bonaparte jusqu'au jour où l'Assemblée Nationale en aurait autrement décidé. C'est le 12 que cette demande a été portée à la tribune par Lamartine. Le lendemain, 13, la chambre prononçait l'admission du prince, élu à l'assemblée par la ville de Paris et deux départemens. Nous publions aujourd'hui le compte-rendu de la séance du 12; celle du 13 paraîtra dans notre numéro de demain.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. Sénard,

Séance du 12 juin.

On remarque au dehors comme au-dedans une vive agitation.

Les membres de la commission exécutive sont tous présens à la séance.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal est lu par un de MM. les secrétaires.

M. Napoléon Bonaparte: Citoyens représentans, je demande la parole sur le procès-verbal, parce qu'avant-hier j'ai eu le tort de quitter la séance un quart d'heure trop tôt. A la fin de cette séance, une interpellation a amené les paroles nobles et énergiques par lesquelles le général Cavaignac, ministre de la guerre, a répondu à des bruits infâmes. C'est à propos de ces paroles que je désire entretenir l'Assemblée.

Vous comprenez, citoyens, l'embarras que je dois éprouver de monter à cette tribune pour la seconde fois dans cette courte session pour y parler d'un nom qui est celui que je porte. Je croyais que tous les noms étaient protégés par les principes, malheureusement les personnes n'ont jusqu'à présent été que trop souvent en jeu. Je viens m'expliquer franchement et avec une entière loyauté vis-à-vis de mon pays.

Depuis quelques jours, il est un nom qui se trouve dans toutes les bouches; ce nom est celui d'un des représentans nouvellement élus; ce représentant est mon parent, il est mon ami; mais je n'entends nullement me faire l'apologiste de son passé politique; aussi je crois qu'il y a des lois de justice, de loyauté et d'opportunité à respecter vis-à-vis de tout citoyen qui n'a rien fait contre la République.

J'avais jusqu'à ce jour méprisé des bruits de journaux, bruits infâmes qui n'osaient se produire à la tribune. Ce pendant il est un moment où un homme d'honneur et de quelque vivacité de sentiment ne peut plus se taire.

Je ne sais pas d'où viennent les bruits dont je parle; mais il est facile de le deviner. Il est des partis opposés à la République; je crois qu'ils sont en minorité, et qu'ils ne comprennent que ce qu'il y a de moins bon et de moins généreux en France; mais le nom dont il s'agit est, il faut bien le reconnaître un levier puissant. Quoi de plus naturel que, dans des momens d'agitation, les partis se servent de ce nom ? Est-ce une raison pour rendre celui qui porte ce nom responsable de manœuvres auxquelles il est resté étranger.

Voyez dans quelle voie vous vous engageriez; il n'y aurait plus de sûreté pour aucun citoyen; et pour me rappeler qu'une date que je déplore du plus profond de mon cœur, celle du 15 mai, les noms les plus élevés ont été mis en avant par des gens que tout le monde repoussait et était prêt à combattre. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui du nom de Louis-Napoléon ?

Maintenant, sur mon honneur, sur mon honneur, entendez-le bien, voici la vérité tout entière. A peine Louis-Napoléon connut-il la proclamation de la République, qu'il est venu en France; il ne s'est pas caché; il ne croyait user que d'un droit. Sa première démarche a été d'aller trouver le gouvernement provisoire qui devait rallier tous les noms patriotes, et il lui dit: Je suis ici, j'attends vos conseils. Le gouvernement provisoire, dans ces premiers momens d'agitation, lui répondit avec politesse, avec bienveillance qu'en temps de calme il ne s'opposerait pas à son séjour en France; mais que dans la situation difficile où nous nous trouvions, il le priait de quitter la France jusqu'au jour où la constitution serait votée et le calme rétabli.

Il ne se l'est pas fait dire deux fois, et il partit dans les vingt-quatre heures. Ce fut un de nos collègues qui servit d'intermédiaire aux pourparlers; et il pourra attester la vérité de ce que je dis. Louis-Napoléon est donc retourné à Londres, et il est resté parfaitement tranquille.

A l'occasion des élections, on lui a demandé s'il voulait se mettre sur les rangs; il répondit que non, et il poussa même le patriotisme jusqu'à refuser les candidatures qui lui étaient offertes. Aux ré-élections, son nom fut mis en avant à son insu.

Quand je dis cela, ce n'est pas à titre de disculpation. Je n'ai pas voté, mais si j'avais voté, le nom de Louis Bonaparte eût été écrit sur mon bulletin. Toujours est-il que sa nomination a eu lieu sans que personne s'y attendît. Je ne fus pas le moins surpris, et je suis convaincu qu'il a été tout aussi étonné que moi. Cette nomination a causé quelque agitation dans les esprits; on a dit que pour que la candidature de Louis Bonaparte eût ainsi surgi dans trois ou quatre départemens, il avait fallu qu'il y eût conspiration; conspiration, entendez-vous bien, mot fatal aux républiques.

Le gouvernement doit savoir ce qui en est; je demande pourquoi il laisse accréditer les bruits les plus absurdes, et ne fait rien pour rassurer l'opinion publique; on a été jusqu'à dire que les puissances étrangères avaient semé de l'argent et que cet argent avait passé par les mains des Bonaparte.

Quelque haine que nous ayons subie en 1815, on n'avait jamais été jusqu'à nous accuser de prendre l'argent des étrangers pour semer en France la haine et les divisions. Je demande comment aucun membre de la commission exécutive n'est monté à la tribune pour nous dire ce qu'il y a de vrai dans tous ces bruits. Si Louis Bonaparte est coupable, je serai le premier à le condamner, mais s'il ne l'est pas, il faut qu'il soit vengé des bruits absurdes qui poursuivent son nom.

Quant à ce qui me concerne personnellement, je ne me crois pas obligé à faire ici une déclaration de principes; mais aujourd'hui qu'il y a dans Paris une certaine agitation, je supplie le gouvernement de ne pas venir l'aggraver par des mesures de rigueur et de violence.

Hier soir, ayant entendu des bruits alarmants, j'allai deux fois chez notre président; je n'ai pas eu le bonheur de le trouver; je venais pour lui demander conseil, parce que je suis un des plus jeunes représentants, ensuite parce que je ne croyais pouvoir rien faire de mieux que de m'adresser au président que nous avons élu.

Ne l'ayant pas rencontré, je suis allé chez M. le ministre de l'intérieur, et je lui ai dit: "Depuis quelque temps, il circule des bruits incroyables; partout se prononce le nom que j'ai l'honneur de porter; s'il y a quelque chose de vrai dans ces bruits, veuillez me le dire autant que vous le permet votre devoir; s'il n'y a rien de vrai, veuillez me le faire savoir, afin de calmer l'agitation qui se produit, et veuillez me dire s'il est vrai que le gouvernement ait résolu quelque mesure violente."

M. le ministre m'a répondu qu'il pouvait me donner la certitude qu'aucune mesure violente ne serait proposée, et il me remit une lettre pour M. le préfet de police. Ce magistrat me dit qu'à la vérité le nom de Bonaparte était mêlé à certaines intrigues, mais qu'il n'y avait rien de grave; je sais, ajouta-t-il, que votre cousin est complètement étranger à ces rumeurs; quant à vous, votre nom n'a même pas été prononcé.

Aussi, combien n'ai-je pas été étonné tout à l'heure en entrant dans cette enceinte d'entendre dire par quelques-uns de nos collègues que des mesures exceptionnelles allaient être proposées ! Je viens donc prier le gouvernement de nous donner une explication nette, claire, catégorique; je demande qu'il vienne démentir les bruits infâmes qui courent ou qu'il vienne les établir par des preuves positives.

M. Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce:—Citoyens représentans, le citoyen Napoléon Bonaparte a demandé, à propos du procès-verbal, la parole sur une question qui ne se rattache ni au procès-verbal ni à l'ordre du jour.

Les explications qu'a données le citoyen Bonaparte eussent été, selon moi, mieux placées dans la bouche d'un autre que dans la sienne. (Murmures.)

M. Napoléon Bonaparte: J'accepte avec plaisir la leçon, mais je ne crois pas l'avoir méritée.

Plusieurs voix:—L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. Flocon:—Je continue en faisant remarquer au citoyen Napoléon Bonaparte que mes paroles ne s'adressaient pas à lui, mais à un autre....

Je dois vous dire citoyens, que le gouvernement, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, est parfaitement décidé à prendre toutes les mesures pour que le repos de la République ne soit pas troublé.

Le gouvernement serait prêt à vous faire part des résolutions qu'il a prises; mais l'Assemblée ayant arrêté son ordre du jour, le gouvernement n'a pas cru devoir le changer. Le premier décret placé en tête de l'ordre du jour fera comprendre le sentiment de convenance qui porte le gouvernement à s'en rapporter à l'Assemblée.

Voix nombreuses:—L'ordre du jour !

M. le Président:—Cet incident n'entraînant aucune rectification du procès-verbal, le procès-verbal est adopté.

L'assemblée prononce l'admission de M. Thiers, élu par le département de l'Orne.

Les élections du département de la Mayenne sont déclarées régulières, et M. Thiers est également admis comme représentant de ce département.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret tendant à ouvrir un crédit de 100,000 fr. par mois à la commission dite pouvoir exécutif.

(C'était une question de cabinet. La commission exécutive demandait un vote de confiance.)

M. Pascal Duprat, rapporteur de la commission, M. Tevaistre, M. Babaud, et M. le général Cavaignac prennent successivement la parole.

M. Lamartine paraît ensuite à la tribune.

M. Lamartine (mouvement d'attention): Messieurs, au milieu de l'anxiété qui pèse depuis quelques jours sur l'Assemblée nationale et sur le pays, je ne m'étonne pas de l'approbation unanime que vient de rencontrer la parole de l'honorable préopinant.

Et nous aussi, nous sentons que cette anxiété qui exerce la pression des agitations sur les affaires les plus urgentes doit être dissipée. Ce qui manque à l'Assemblée nationale, ce n'est pas la force, c'est la lumière. Il est nécessaire de faire tomber le malentendu qui s'est placé fatalement entre le pays et nous, qui avons été chargés par vous d'administrer dans les circonstances les plus difficiles les grands intérêts moraux et matériels du pays. Nous nous félicitons, au lieu de la décliner, de l'occasion qui vient de nous être offerte de nous expliquer avec la loyauté, avec la dignité, pardonnez-moi le mot, que nous avons apportée hier dans nos explications au sein de notre commission.

On nous a demandé d'abord, et ce qui a été longtemps l'objet de rumeurs et de chuchottemens a été enfin apporté à la tribune; on nous a demandé s'il était vrai que, depuis l'origine du pouvoir intérimaire, des divisions aient existé entre les membres de ce pouvoir, et que la prétention de certaines opinions ait empêché les forces gouvernementales de se produire comme le voulait l'intérêt du pays: je n'hésite pas à répondre que non.

La demande peut paraître jusqu'à un certain point injurieuse pour des hommes d'honneur. Comment pouvez-vous supposer que, si des dissentiments graves qui ne permettent pas à des hommes d'honneur de rester ensemble pour s'annihiler, s'étaient élevés entre nous, nous aurions hésité à déposer la responsabilité des affaires publiques pour reprendre notre droit et notre opinion individuelle ?

Que pendant la durée du gouvernement provisoire, qui était à vrai dire, sans en avoir le nom, un gouvernement de salut public, on ait pu croire que les hommes portés par l'acclamation au foyer du pouvoir révolutionnaire, reculaient devant la pensée d'inquiéter le pays, en se séparant et en se faisant des sacrifices réciproques, je le comprendrais; mais, je le répète, depuis l'installation de la commission exécutive, qui pourrait supposer rien de semblable ?

Où serait le danger, où seraient les circonstances impérieuses assez puissantes pour nous commander une pareille conduite ! Courrions-nous le risque de voir l'exercice de la souveraineté suspendu un seul jour. L'Assemblée nationale n'est-elle pas là prête à pourvoir à toutes les éventualités qui pourraient surgir ! S'il y avait division, dissentiment entre nous, rien ne nous empêcherait aujourd'hui de venir déposer à cette tribune nos dissentiments et notre responsabilité.

Ces reproches, ce défaut de confiance, ces rumeurs ne m'ont pas surpris, et n'ont, je crois, étonné aucun de mes collègues plus que moi. Je n'ai pas cessé un instant d'entrevoir, depuis le jour où vous avez été réunis, je n'ai pas été un jour sans prévoir le danger qu'il y aurait pour les membres du gouvernement provisoire à faire partie du premier gouvernement qui succéderait au leur, c'est-à-dire du gouvernement intérimaire.

Nous avions été, le 24 février, gouvernement d'acclamation, gouvernement d'arbitraire, de dictature, quoique le mot soit bien grand pour notre faiblesse; il y avait eu durant l'existence de ce gouvernement bien des anomalies, bien des erreurs, bien des mystères qui s'éclairciront un jour; mais l'Assemblée ne pouvait [illegible] d'abord bien connaître les circonstances, s'en rendre compte; et il devait rester dans [illegible] esprits certaines susceptibilités, certains doutes, certaines défiances, je le reconnais, je ne m'en étonne pas.

Si je sors de cette enceinte, si je me mets en présence des calomnies accumulées contre les hommes qui, voyant la place vide, le pouvoir vacant, ont accepté une autorité suprême dans ce moment de suprême danger, je m'en étonne moins encore. Les partis ne pardonnent à ces hommes, de longtemps ils ne leur pardonneront pas d'avoir eu le courage de prendre le pouvoir dans ces circonstances, et d'avoir fondé la République sur des principes qui n'étaient pas les leurs. Je ne m'arrêterai pas davantage à ces calomnies.

On nous demande comment il se fait que nous n'ayons pas de programmes; c'est là un des reproches adressés à ce gouvernement, à qui les heures manquent pour parler et non pour agir; vous le verrez tout à l'heure. On nous dit: vous avez eu pendant plus de deux mois tous les pouvoirs entre les mains, et vous n'avez fait aucun de ces actes constitutifs qui fondent un système. L'Europe est plus juste que ceux qui nous adressent ce blâme; elle ne nous reproche pas, elle, de manquer de cette pensée qui dirige et qui donne de l'unité à ses actes.

A peine arrivés au pouvoir, quelle a été notre première pensée !

Notre premier soin a été de nous appliquer à comprendre ce mouvement des esprits qui se révélait par une catastrophe: notre première pensée a été de nous demander s'il fallait chercher à réorganiser ce pouvoir démantelé, avili, s'il pourrait jamais résister aux chocs que nous prévoyions, qui nous ont assailli depuis trois mois, à cette agitation qui se produit aujourd'hui sous sa dernière forme et contre laquelle protestait tout à l'heure un honorable général, au nom de l'armée et de la gloire, comme nous protestons au nom de la patrie et de la liberté. (Très bien !)

Nous avons examiné mûrement la situation, et nous avons proclamé la République, non pour parer à ces difficultés du moment, c'eût été être homme à trop courte vue; mais nous avons reconnu que la République était pour notre pays la seule garantie de l'ordre et de la liberté, et voila pourquoi nous avons étendu les limites de la République jusqu'aux dernières limites de la population.

Nous fera-t-on un crime d'avoir rallié cette force incommensurable autour du faisceau de tous les intérêts de la société; nous reprochera-t-on d'avoir fait reposer ce fardeau de la prospérité et de la sécurité publique, non plus sur une dynastie combattue par d'autres dynasties, mais sur le peuple tout entier. (Marques d'adhésion).

La République que nous avons voulue est une République de conciliation, d'ordre, de respect pour toutes les libertés. Toute autre République serait désavouée par moi comme par mes collègues. Ce serait une République de colères déplacées, une République de menaces, obligée de traiter la France en pays conquis; un pays contagieux, intelligent comme le nôtre, ne le souffrirait pas, et le gouvernement qui entrerait dans une telle voie serait désavoué non seulement par l'Assemblée nationale, mais par l'immense majorité du pays.

Mais nous dit-on, vous êtes inerte, vous êtes un pouvoir sans action, qui laisse s'accumuler les difficultés, les événemens, sans savoir trouver aucun dérivatif.

Messieurs, rappelez-vous un instant quelle était au mois de février notre situation: en présence d'un trône renversé, d'une armée expulsée de Paris par la défiance de la population, d'une garde nationale sans cadre, sans officiers, par suite de l'adjonction du grand nombre de citoyens qu'il fallait y faire entrer; en présence de nos finances ébranlées, devant l'Europe inquiète, et menacés peut-être d'une coalition comme en 1813. Je craindrais de m'exalter moi-même et mes collègues, si je rappelais une à une les œuvres de reconstruction que nous avons accomplies en quelques mois.

On a souvent parlé à cette tribune de la situation de nos finances, vous venez d'entendre des projets de décrets qui assurent les ressources nécessaires au trésor, non pour trois mois, mais pour deux ans.

A l'extérieur et vis-à-vis de l'Europe, quel a été le fruit de notre politique? La France, sans lutte, sans victoire, sans qu'il en ait coûté une goutte de sang à l'Europe, est aujourd'hui, je ne crains pas de le dire, plus haut dans l'esprit du monde, son influence est plus grande [illegible] dans la diplomatie qu'elle ne l'était après toutes les victoires de l'époque que l'on rappelait tout à l'heure.

Je ne veux pas rappeler jour par jour, heure par heure, cette recomposition de toutes les forces sociales, je me contente de ces aperçus généraux: voilà l'espèce de ces mérites que vous nous accusez de laisser à l'écart. (Quelques marques d'adhésion.) Je supplie l'Assemblée de m'accorder quelques minutes de repos.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Pendant la suspension de la séance, une vive agitation se manifeste dans l'Assemblée; les groupes se forment, les paroles s'échangent avec vivacité. Le bruit se répand qu'il vient d'y avoir une fatale collision. Enfin la sonnette du président donne le signal de la reprise de la séance.

M. Lamartine:—Citoyens représentans, une circonstance fatale vient d'interrompre le discours que j'avais l'honneur de prononcer devant l'Assemblée nationale. (Mouvement d'attention.)

Pendant que je parlais des conditions de la reconstitution de l'ordre, et des garanties que nous voyions tous donner à la moralisation et à la paix publiques, plusieurs coups de feu étaient tirés, l'un sur le commandant de la garde nationale, l'autre sur un officier de l'armée, le troisième sur la poitrine d'un garde national. Mouvement prolongé, au cri de: Vive l'empereur Napoléon.

C'est la première goutte de sang qui ait taché notre révolution. Gloire aux populations! gloire aux différentes parties de la République, où le sang n'a pas été versé. Si aujourd'hui nous avons la douleur d'en avoir vu répandre, ce n'est pas par la liberté, mais par le fanatisme militaire et au nom d'une ambition tristement, sinon volontairement mêlée à de coupables manœuvres.

En déplorant avec vous cette malheureuse collision, le gouvernement n'a pas le tort de ne s'être pas armé contre de tristes éventualités. Ce matin même, une heure avant cette séance, nous avions préparé une déclaration que l'événement nous force à vous lire à l'instant même. (Mouvement de curiosité.)

Quand la conspiration est prise en flagrant délit, la main dans le sang français, la loi doit être votée par acclamation.

M. Larabit, vivement: Pas de vote par acclamation. Vive agitation.

M. le Président: Je réclame le silence de toute l'Assemblée. C'est pour elle un devoir, dans des circonstances aussi graves, d'écouter et d'accueillir la communication du pouvoir exécutif. Je ne tolérerai aucune interpellation, aucune interruption. (Très bien !)

M. Larabit parle au milieu du bruit.

M. Lamartine: Si le silence avait été gardé.

M. Larabit dit, de sa place, encore quelques mots, qui soulèvent les réclamations de l'Assemblée.

Plusieurs voix: Dégagez la tribune.

M. Lamartine: On aurait vu que toute réclamation était inutile, la déclaration ne comporte que la loi existante, dans les circonstances terribles où nous sommes, il était indispensable que les esprits fussent éclairés, que l'Assemblée connût les intentions de la commission du pouvoir exécutif à l'égard de Charles-Louis Bonaparte.

Voici la déclaration dont je dois donner connaissance à l'Assemblée.

M. Lamartine donne lecture de la déclaration, dont la conclusion est ainsi formulée:

Le gouvernement fera exécuter, en ce qui concerne Charles-Louis Bonaparte, la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé.

Tous les représentans se lèvent spontanément et crient: Vive la République!

M. Larabit: Pas de proscriptions, et vive la République !

M. de Lamartine: Vous comprenez, citoyens, que l'émotion bien légitime qui domine en ce moment l'Assemblée, émotion qui a été provoquée par ce funeste événement, me force d'abréger.

J'arrive sans transition aux dernières considérations.

Le gouvernement intérimaire, soyez-en convaincu, combattra les factions, quel que soit le nom glorieux dont elles se réclament. Nous ne permettrons jamais que la République soit détournée de son cours. (Très bien ! très bien !) Nous avons pris la République au sérieux.

M. Larabit: Et nous aussi nous l'avons prise au sérieux.

De toutes parts: A l'ordre ! à l'ordre !

M. Lamartine: Nous ne laisserons jamais la France se salir au nom des plus glorieux souvenirs. (Très bien !)

Il nous reste un seul et dernier problème à résoudre. Comprenez-le, comprenons-le tous comme ce peuple l'a compris lui-même avec la plus admirable des patiences. Je l'ai vu ce peuple dans ces jours où les corporations ouvrières venaient offrir le prix de leurs sueurs, et le lendemain allaient passer les revues triomphales de l'ordre, et défendre des biens qui ne leur appartenaient pas.

Il faut n'avoir jamais connu le peuple pour soupçonner qu'il puisse jamais être un élément de trouble dans la République.

Toutes les fois qu'on a parlé à ce peuple le langage de la raison, on l'a vu immédiatement devenir le soldat de l'ordre. (Très bien ! très bien !)

La révolution de février a fait des promesses sérieuses, elle les tiendra; elle comblera de vérités et de bienfaits cet abîme que les agitateurs voudraient emplir de malheurs et de mensonges. Nous avons déjà traversé les plus graves difficultés, nous traverserons encore celles qui se présentent en ce moment.

Il est naturel qu'on nous accuse de fautes qui ne nous sont pas personnelles, mais qui sont les fautes des circonstances; nous portons la responsabilité du temps, nous acceptons ce malheur qui un jour sera peut-être notre gloire. (Très-bien !)

Pour moi, citoyens, je me vois chaque jour accusé par des journaux, par des partis, et je comprends cette accusation; on a dit que j'avais conspiré avec des hommes que vous aurez bientôt à juger, avec Blanqui, avec Barbès.

De toutes parts.—Personne ne le croira, personne ne le croira.

M. Lamartine.—Si: j'ai conspiré avec ces hommes; j'ai conspiré avec Blanqui, Barbès, Sobrier, mais j'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec le nuage qui porte la foudre. (Mouvement.)

Plusieurs voix.—C'est vrai ! c'est vrai !

M. Lamartine.—Il y a quelque dissidence, je veux dire malentendu, entre nous, citoyens; mais n'est ce pas parce que nous ne nous comprenons point; que la lumière se fasse, et la France y gagnera; le salut de la patrie dans ma conviction, est dans une république honnête, une république nationale, avec le vote universel, sans exclusion; elle triomphera quand le commerce et l'industrie auront ce qui ne se donne pas, la confiance et le temps. Faisons une république à l'usage du peuple, et nous serons fiers et heureux, dussent nos noms à nous être pulvérisés pour servir de ciment aux premières assises de la République.

M. Pierre Bonaparte.—Citoyens représentans, tous ceux qui portent mon nom seront profondément affligés de ce qui vient de vous être raconté. Honte sur ceux qui ont crié: Vive l'empereur ! en répandant le sang. Comment ont-ils osé souiller le nom de l'empereur, qui, pour éviter la guerre civile, s'est sacrifié en 1815 et a sacrifié sa famille !

Pour ma part, je ne comprends pas quels soupçons peuvent m'atteindre.

De toutes parts.—Non ! non !

M. Pierre Bonaparte.—Je suis accouru de l'exil au premier cri de liberté; j'ai prêté entre les mains du Gouvernement provisoire serment à la République, et jamais je n'ai eu d'autres convictions que celles qui m'animent en ce moment. Le temps des épreuves peut arriver, et les épreuves, vous le savez, sont la pierre de touche du patriotisme; anarchistes ou réactionnaires, je saurai les combattre. Je serai au premier rang des défenseurs de la République. La liberté a toujours été mon idole; j'aimerais mieux mourir que de la voir asservie. (Très-bien ! très-bien ! Applaudissemens.)

M. Napoléon Bonaparte.—Citoyens, vous comprenez toute mon émotion. J'applaudis de toutes mes forces aux paroles que mon parent vient de vous faire entendre, et qui ont rencontré ici un assentiment unanime.

Mais permettez-moi de faire maintenant appel à votre raison, à votre sang-froid, si nécessaire, dans un moment si terrible.

Le citoyen Lamartine vous a dit tout-à-l'heure avec éloquence que le crime horrible qu'il nous dénonçait avait été commis au cri d'un nom qui n'a jamais été accusé d'avoir fomenté les troubles, et c'est sous le coup de la haine, de l'exécration qu'inspire cet odieux attentat, qu'on est venu vous proposer le décret de proscription. (Agitation.)

Je serais désolé de susciter ici de l'agitation, mais je crois remplir un devoir en protestant contre un décret inspiré par un crime auquel celui qu'on veut proscrire est étranger.

M. Flocon.—Le décret était préparé avant.

M. Napoléon Bonaparte.—Alors, quel moment avez-vous choisi pour le présenter ! Songez à ce qu'on vous demande !.... Il suffira donc aux misérables, pour compromettre un nom, de prendre ce nom pour contrebalancer leurs projets criminels ! L'Empire ! qui en voudrait donc? C'est une chimère; il restera comme une grande époque historique, mais il ne saurait renaître. (Mouvemens divers.)

Je termine en protestant contre la corrélation que M. de Lamartine semble avoir établie entre un crime et le nom de mon parent.

La discussion se termine au milieu de la plus vive agitation.

L'Assemblée vote de confiance les 100,000 fr. demandés, puis la séance est levée.

Chronique Locale.

LES COURS DE DISTRICT—Le grand jury s'est réuni hier, et a formé un bill d'accusation contre Jos. Estrella, pour blessures; et un autre contre John Harris, pour tentative de vol. Le jugement de John Parza alias Borzo, accusé de blessures, aura lieu ce matin. On se rappelle que le prisonnier avait déjà été jugé, trouvé coupable et condamné à cinq années de travaux de force au Pénitentiaire. L'affaire fut portée en appel devant la cour suprême, et c'est en conséquence qu'on [illegible] un nouveau jugement.

RECORDER BALDWIN—William H. F[illegible] [illegible] devant le recorder Baldwin, sous prévention de vol de lait. Il a été envoyé à la cour criminelle.

—Mary Ann Cosgrave et Thomas Osborn ont été également renvoyés par devant la Ire cour de district, pour avoir vendu des liqueurs sans licence.

—John Kelly accusé d'avoir assailli un watchman, et H. W. Washington, prévenu de vol, ont été tous les deux envoyés à la Ire cour de district.

—William R. Armstrong a été condamné à payer une amende de $10, pour avoir troublé l'ordre au théâtre Olympique.

JUSTICE EXPEDITIVE—Un individu nommé [illegible] arrêté samedi dernier par la police de la Ire Municipalité, sous prévention de [illegible] a été condamné à trois mois de prison et à une amende de dix piastres.

LE VOL DE LA 3me MUNICIPALITE.—Nous avons déjà rapporté que M. [illegible], de la paroisse St-Bernard, avait été [illegible] dévalisé dimanche dernier de son heure, près des Casernes, par le nommé William D[illegible], appartenant à la 3me Compagnie d'artillerie des Etats Unis. Le prévenu a été arrêté hier par les officiers de police [illegible] Charbonnet, et conduit à la prison de paroisse par ordre du recorder Seuzeneau.

AFFAIRE DE MEURTRE—L'examen de Ramon Florez et de ses deux complices, Balouri et B[illegible], accusés du meurtre du malheureux Sebastian Netto, a eu lieu hier après midi par devant le recorder Genois. Ce magistrat, après avoir entendu plusieurs témoins, a envoyé les prévenus par devant la Ire cour de district. Baraja, on doit se le rappeler, a fait une confession pleine et entière du crime au recorder Genois. Elle a été prise par écrit.

ABUS DE CONFIANCE—M. Eugène Jovannis a saisi hier [illegible] recorder Genois d'une plainte en abus de confiance contre le nommé Stabe[illegible]. Il aurait confié à ce dernier un portrait que le prévenu a vendu, et dont il a gardé le prix.

ACCIDENT.—M. James Hickey se promenait hier soir à cheval, sur le Chemin à Coquilles. Il avait lancé sa monture à un trot assez rapide lorsqu'il vint se heurter à un cab qui se dirigeait en sens contraire. Le choc fut si terrible, que son cheval fut tué sur le coup, et que M. Hickey fut lui-même grièvement blessé au côté. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 2.—*Séance d'hier soir.*—D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes se sont élevées à la somme de $15,465 93, les dépenses à $15,438 10, ce qui laisse une petite balance dans le trésor municipal de $22 83.

Plusieurs propositions cachetées pour la construction d'une rue à partir du marché Ste-Marie à la rue Canal, sur la Levée, sont lues et référées au comité des rues et débarcadères.

Un rapport du grand jury, portant de graves accusations contre le gardien de la maison de travail, est référé à un comité spécial composé de MM Graham, Landis et Barnes.

Une longue communication de Mme Campbell, relative à son exhibition des tableaux vivans, demandant une licence gratuite, est indéfiniment déposée sur le bureau.

Le Conseil passe une résolution relative à la nomination d'un officier dans chaque district, qui sera autorisé à tuer tous les chiens errans.

M. Golding, du comité de police, rapporte une résolution ordonnant au voyer de faire enlever le plus tôt possible le marché au fruit établi à l'encoignure des rues Poydras et Camp. Elle est adoptée.

Une résolution est ensuite adoptée, autorisant tous individus à construire des bains flottans dans les limites de la 2de Municipalité. Puis le Conseil s'ajourne.

Ate. BARBAUD, Coiffeur-Parfumeur,

Encoignure Royale et Orléans,

A l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir, par le navire Rockall, un beau choix de marchandises d'été et de fantaisie, et qu'il en fera l'ouverture le 26 mai courant.

ARTICLES POUR DAMES.

Gants de soie satin glacé, dito soie ordinaire, blancs, noirs et couleur; gants fil d'Ecosse, mitaines filet blanches et noires; gants longs filet noirs et blancs; bas de soie et fil d'Ecosse; pelerines et canesous, bonnets du matin, bonnets en taffetas ciré pour l'usage des bains; éventails du prix de 30 sous jusqu'à $50; guirlandes pour mariées; boucles de ceintures or et acier; épingles pour châles; dito pour robes; bracelets et autres bijouteries.

ARTICLES POUR HOMMES.

Chemises de toile blanche, do en percale devant de toile; chemises coton blanc; chemises en couleur jaconats très belles; do en toile couleur fines et ordinaires; bretelles soie; do en fil d'Ecosse; gants de soie; do en fil d'Ecosse; do coton blanc et couleur; cravattes en soie; do batiste fil; do batiste d'Ecosse; chaussettes fil d'Ecosse blanches, do en couleur; parapluies, cannes, cravaches, fouets de cabriolets.

ARTICLES DE FANTAISIE.

Portes cigares riches et ordinaires; carnets pour bals et pour visites; portes monnaie; bourses-sacs; éponges, houpes, boites à houpes porcelaine, do en cristal; nécessaires de voyage pour homme et pour dame; corbeilles de mariage; caisses de fantaisie et autres objets pour cadeaux; peignes, brosses, parfumerie, poupées et autres jouets d'enfants; grand choix de cheveux pour frisettes, bandeaux, fausses nattes, perruques et faux toupets; cheveux à vendre à Messieurs les coiffeurs, et autres articles qui seraient trop longs à détailler.

Il prie les personnes qui font usage de parfumerie de ne point confondre celle qu'il vend en son magasin, fabriquée à Paris chez les meilleurs parfumeurs, d'avec celle qui se fabrique ici; toutes ses pâtes, crêmes, poudres et autres cosmétiques pour l'usage de la peau, qu'il offre en vente, sont toutes faites avec les fleurs, ce qui fait que leur usage est salutaire pour entretenir la blancheur, la fraîcheur et l'éclat de la peau, et en effacer les rides; l'autre, qui se fabrique ici, est composée d'essence qui brûle la peau et en ferme l'éclat. Il est de même pour les pommades pour arrêter la chute des cheveux; beaucoup qui se fabrique à qui l'on donne des noms nouveaux, l'on s'empresse de s'en servir, et malheureusement le remède est pire que le mal, vu qu'il rentre de ces corps acides qui en rongent la racine et qui les empêchent de repousser à tour jamais.

Toutes les marchandises ci dessus détaillées seront données à très bon marché. Partant pour France, il prie les personnes qui lui doivent d'avoir la bonté de vouloir solder leur compte avant son départ, qui est fixé au 4 juin prochain. 26 mai

Décédée hier soir à minuit, Madame Veuve FRANÇOIS MEYNIER, agée de 68 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi à 5 heures. Le convoi partira de son domicile, encoignure Toulouse et Bourgogne.

VINS rouges et blancs en caisses — 100 caisses Château Leoville "A Morton"; 100 do Château Margaux "A Morton"; 100 Léoville Médoc, St Julien, Lafitte, &c.; 50 do Haut Brion, 200 do Haut Barsac, Haut Sauterne, Haut Preignac, Haut Bauzes, Podensac, &c., en magasin et à vendre par F. JORDY, 18 juin—10 No 10, rue Conti.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Lochinvar, Wescott, pr Boston.
Une [illegible] Thomas, pr Boston.
Emily Taylor, Clausen pr Cowes.
Barque Baltic, Ingraham, pr Lisbonne.
John Calvin, Nickels, pr Boston.
Henry Harbeck, Merwin, pr New York.
A G Hill, Curtis, pr Breme.
Brick Czarina, Graves, pr Rio Janeiro.
Goelette Stranger, Tobey, pr Boston.
Chas C Keyser, Allison, pr Pensacole.
Dora, Bigbiah, pr Pensacole.
Sloop Druz Ames Herald, pr Pensacole.
Steamer Montezuma, Kelly, pr Mobile.

ARRIVES.

Navire a vapeur Jas L Day, Wood, de Vera Cruz.

—STEAMERS.—

Gen Lafayette, Montgomery, de Louisville.
Ellen, May, de Minden.
Creole, Wilson, de Shreveport
Silas Wright, O'Neal, de Cincinnati
Mobile, Patton, de Mobile.
Duck River, Amsden, d'Alexandrie.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
Courrier, Martin, de la Balise.
California, Reynolds, de Mobile.

MEMORANDA.

BOSTON, 3 juillet—Arrivé, navire Grotius, Leonard, pour la Nlle Orléans.

BALTIMORE, 30 juin—Expédiée, barque Louisa Gunby, pour la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Caledonia	pour New-York,	Samedi	24 Juin.
Hibernia	pour Boston,	Samedi	1er Juillet
Europa	pour New York,	Samedi	8 Juillet

D'AMERIQUE.

Caledonia	de New York,	Mercredi	19 Juillet
Hibernia	de Boston,	Mercredi	26 Juillet
Europa	de New York,	Mercredi	2 Aout

Important pour la Santé.

Les familles ne doivent point négliger d'avoir quelques bouteilles du SIROP CARMINATIF DE BILLING, le remède infaillible contre les maladies d'entrailles qui sont plus fréquentes pendant l'été qu'à toute autre époque de l'année. Ce remède n'a jamais manqué son effet dans les cas les plus opiniâtres de diarrhée. 6juil

AVIS.

A dater du 1er courant, M. Jas Daniels a été associé à nos affaires. SYKES & HYDE.
Notre raison sociale sera dorénavant Sykes, Hyde & Co.
Nlle Orléans, 11 juillet 1848. 12 juil

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, *LE PROCES DE JOHN MITCHELL* Et les élections de CASS et TAYLOR

Occupant moins le Public que par le passé, nous appelons son attention sur ce fait que

LE PALAIS No 72, Rue GRAVIER,

SERA fermé sous peu de jours, et que les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de profiter des grands sacrifices que le propriétaire est décidé à faire pour clore ses affaires de saison. Vous êtes invités à prendre des informations auprès de vos connaissances qui ont économisé 25 à 30 p. % sur leurs achats. Depuis quelques temps de nouvelles réductions ont eu lieu, comme on peut le voir par les listes imprimées que l'on distribue au magasin.

KINGS PALACE.
72, rue Gravier à une porte de la rue du Camp. 18avril—3m

F. A. MORIN, successeur de feu JOHN S. LINDNER, pour le commerce de Variétés et Articles de Fantaisie, annonce au public et à ses amis, ainsi qu'aux pratiques de feu J. S. Lindner, qu'il vient d'ouvrir son magasin en ce genre au No 30 à l'encoignure des rues Douane et Bourbon. 14juil—1f

A VENDRE—Un million de briques de qualité supérieure, que nous livrerons soit à la briqueterie, soit en ville, à des prix forts [illegible]. WYLIE & EGANA, 12jan 20, Vieille Levée.

SUIF—1 baril de suif, en magasin et à vendre par D. O. WOODRUFF & CO., 12juil 33 et 35, rue des Magasins.

Changement de Domicile.

C. VALL Jr. & CO. ont transporté leur magasin du No 13 rue de Chartres au No. 27 rue des Magasins, entre les rues Commune et Gravier, où ils ont constamment un superbe assortiment de marchandises sèches de fantaisies, [illegible] 11 juil

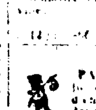

$10 DE RECOMPENSE. [illegible] MARTHA [illegible] GREGORIO ESCUDERO, rue Moreau, No 47 entre Français et Champs Elysées. 14 juil

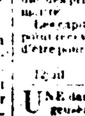

$15 de Récompense. PARTI [illegible] le mulâtre CHARLES, âgé [illegible] JOSEPH DE SEARUS, 12juil Alger

UNE dame française, depuis longtemps avantageusement connue dans cette ville, désire se placer dans une honorable famille en qualité d'institutrice; elle professe la musique vocale, le piano, la harpe, la guitare, les langues française, anglaise, espagnole, &c. S'adresser chez M. Perrilliat, rue St-Pierre, en face la place d'Armes, ou à M. Girod, rue St-Pierre, No 154. 11 juil—3f

VIN OPORTO—70 quarts de pipes vin d'Oporto doux, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par 11 juil P. CUSACHS, enc. Conde & St-Philippe.

VIN CATALOGNE—46 pipes vin de Catalogne, ayant droit au draw-back, à vendre par 11 juil P. CUSACHS, enc. Conde & St Philippe.

VIN CLARET—100 bbls. Vin Claret de San Vincente, ayant droit au draw back, à vendre par 11 juil P. CUSACHS, enc. Conde & St-Philippe.

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Impériales Canones, Cazadores, &c, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 11 juil 32, Vieille Levée.

VANILLE—3 caisses gousses de vanille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 11 juil 32, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—32 balles Salsepareille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 11 juil 32, Vieille Levée.

BOTTES, souliers et brodequins—25 malles pour des hommes en débarquement du navire Crescent City composées comme suit: Brodequins en veau cousus; do cuir verni, Souliers de veau cousus; do cuir verni; Guetres à la Bordeaux; Bottes Congress Patent; Soulier pour l'armée. Aussi—En magasin 2500 caisses comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de mode. A vendre par R. G. HOBBS, 10 juillet 12 rue de la Douane.

EAU-DE-VIE—20 3/4 pipes 1re preuve Ph. Godard & Co; 6 1/2 pipes et 3 1/4 1re preuve J. B. Godard; 32 1/4 1re preuve 1/25 Castillon Jr; 10 1/2 pipes et 9 1/4 4me preuve Rochelle, Conice et Martin. 10 1/2 et 8 1/4 pipes 1re preuve J. S. et A. De Lafontaine; 15 1/2 et 9 1/4 pipes 4me preuve A. Seignette; 2 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve P. Hennessy & Co; 6 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve, Pinet, Castillon & Co; 20 1/2 et 25 1/4 4me preuve J. Dupuy; à vendre par 10 juil E. ROCHEREAU & CO.

CHAMPAGNE—350 paniers des marques suivantes:—Sirén, La Tour, Anges bleus, Anges jaunes, Ancre, Rose, Chanoine et Dagonet, à vendre par E. ROCHEREAU & CO., 10 juil 17 et 19, rue St-Louis.

TABAC—Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

CAFE—En vert de St Jago et de la Havane, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

MIEL BLANC de la Havane—en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

AMANDES—Douces et sans coques, en boites de 25 livres, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—50 barils vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 10juil 26, Vieille Levée.

INSTITUTION POUR LES DEUX SEXES, DIRIGÉE PAR M. ET MME GOUBAULT, *Rue des Remparts, No 141, entre St-Pierre et Toulouse,* (CLASSE LE SOIR.)

RÉFÉRENCES.
1re Municipalité, Dr. A. Mercier, 10, rue de la Douane.
2me Municipalité, M. J. M. Lapeyre, 66, rue St-Charles.
3me Municipalité, A. Dimitri, surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat. 7mars.

THOMAS C. PAYAN & CO, Manufacturiers et Marchands en gros et en détail, d'Habillements, *No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée,* BATHGEN & PAULDING. Manufacturier CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street, Newark, New-Jersey. 1er juin—6m

AVIS.

LORS de l'incendie du navire anglais Défiance, échoué à la Baie Plate, des habitans de la Chênière Caminada ont sauvé une grande partie des vivres et agrès. Les intéressés à la propriété du navire peuvent retirer les dits objets en payant les droits de sauvetage et autres frais.

Pour en connaître le montant ainsi que les moyens de se transporter à la Chênière, s'adresser chez C. Dinet fils, 136, Vieille Levée, vis-à-vis le marché aux légumes.

Si les objets provenant du sauvetage ne sont pas réclamés dans le temps voulu par la loi, ils seront vendus à l'encan.

MAXIMILIEN LEPORT, Habitant à la Chênière Caminada. 9juil—4fvs15

HUILE de Palma Christi, 1re qualité, en barils, à vendre par H. BONNABEL, 31 mai 27 Tchoupitoulas.

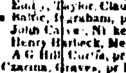

Partie de plaisir à la Côte.

Le splendide bateau à vapeur BELLE ISLE, capt. S. C. Jeffrion, partira du wharf, vis à vis la rue Conti, dimanche matin, 16 juillet, à 9 heures, pour une promenade sur le fleuve, et reviendra le soir. Les personnes qui désirent faire une agréable excursion, feront bien de profiter de cette occasion. Le BELLE ISLE a de nouvelles et commodes installations et s'arrêtera à l'un des sites les plus beaux de la côte. *Prix du voyage, dîner compris—Une piastre.* 11 juil—f

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—JUILLET 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	
Barbe Arsène,	Bourelle Super,
Boulanger Adolphe,	Bonamour Edmond
Blanchard Louis Pascal	Beaumont François Simon
C	
Charlemaine Charles Hyp.,	Cassé Mde Vve Garcia,
Courreeh Pierre,	Chauvet Louis.
D	
Desbrest Auguste César,	Depor et Vve Baptiste,
Dick Philippe.	Dauvia Paul.
E	
Esran François.	
F	
Fardet Pierre,	Ferral.
G	
Gusman Gabriel (les époux).	
H	
Huther Joseph	Hoel Edins Jean
J	
Julian Pierre	
L	
Loyn Eloi Auguste,	Lainé aîné,
Lebret Pierre,	Lemonnier Frédéric,
Lebreton, (la famille)	Levrot J. A.
M	
Mellac.	
P	
Pierron Charles Joseph,	Pillouard Louis Joseph
Pelletier Elie	
R	
Roché Marcel,	Remont Nicolas.
Rageau,	
U	
Unsworth Henry	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1juil

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance de lundi, 3 juillet 1848.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet, présent mois, pour calfater les ponts flottans et le réservoir de la machine hydraulique de la Première Municipalité. Paiement, comptant, après que l'ouvrage sera achevé et accepté par le voyer.

Signé, JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 5 juillet 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
10juil H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance de lundi, 3 juillet 1848.

RESOLU que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet pour le travail qui reste à faire à l'Hôtel de Ville, conformément aux devis déposés au bureau du voyer.

Paiement en un billet à six mois, à partir du jour que le travail sera complété et accepté par le voyer.

Signé, JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 5 juillet 1848.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
10juil H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance de lundi, le 3 juillet 1848.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au second lundi de juillet présent mois, pour le remblai à faire à la Levée, face à la Municipalité No. Un; les propositions devant être pour tant par yarde cube; paiement au comptant, lorsque mille yardes cube auront été remblayées et acceptées par le voyer.

Signé, JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 5 juillet 1848.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
10juil H. BIER, commis.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le 8 juillet 1848.

CONFORMÉMENT aux résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au second lundi de juillet 1848, pour les différents travaux dont il est fait mention dans les dites résolutions,—aux mêmes prix et conditions mentionnés dans les dites résolutions.

10juil A. D. CROSSMAN, Maire.

Pension Française, TENUE PAR FRANÇOIS FIZAINE, *A Biloxi.*

CET établissement vient d'être réparé et beaucoup agrandi. Les personnes qui désireraient passer l'été à Biloxi, y trouveront réunis les avantages de la ville et de la campagne, ainsi que les vins et les mets les plus exquis.

Prix de la Pension .... $30 par mois.
Seconde table $20
8 juil—6

Bons du Théâtre d'Orléans à vendre.

LE Théâtre d'Orléans avec toutes ses dépendances devant être vendu le 29 courant, le soussigné offre à vendre: 95 bons de $1000 chaque du dit théâtre. Ces bons portent intérêt. AUG. MOLIER, 8 juil—10f rue St-Louis, 90.

EN vente chez Victor Hébert, libraire, 149, rue de Chartres. WARC, annuaire de médecine et de chirurgie pratiques, pour 1848, de 1847. BOUCHARDAT, annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848. Dito supplément à l'annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848. La Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie des pauvres. 6 juil

ALCOOL—30 barils en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10juil Encoignure Magasins et Commune.

CHLORURE DE CHAUX—En débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10juil Enc. Magasins et Commune.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille, de 22 et de 24 onces, à vendre par B. TALAMON, 13 juil 102, rue Royale.

CAFE DE LA HAVANE—Article supérieur, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 juil Encoig. Magasins et Lafayette.

CAFE DE RIO—3000 sacs café Rio, 1re qualité en doubles sacs de toile, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 juil Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine—1,000 gallons huile blanchie et épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co, 8 juil enc. Magasins & Lafayette.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

EAU DE VIE—15 1/2 pipes eau de vie 4me preuve, J. J. Dupuy et St Croix; 10 1/2 pipes Olivier fine champagne, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St Louis

MADERE—12 demi pipes vin Madère très vieux; 8 1/2 pipe vin de Teneriffe; 35 barils vin de Sicile; 40 do do de Marseille, imitation Madère, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO. 8juil 11 et 15, St-Louis

VIN—25 barils vin de Porto; 10 barils vin de Marseille, imitation Porto, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

BRANDY—150 barils brandy, genièvre et rhum du Nord; 15 barils brandy 4me preuve, imitation cognac; 33 1/2 do do do; 10 do peach brandy; 76 do vieux whiskey Bourbon; 24 do do do Monongahela. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

SAVON—650 caisses savon Winchester, Morton et Rose, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO., 8 juil 11 et 15, St-Louis

VIN ROUGE—200 barriques vin rouge de Bordeaux de différentes qualités; 40 barriques vin rouge vieux Bordeaux Merman; 30 1/2 do do St-Estèphe et St-Julien; 25 barils vin blanc Haut-Sauterne; 24 do vinaigre de Bordeaux. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St-Louis

VIN ROUGE MARSEILLE—225 barriques vin rouge de Marseille, Sergame et Bethfort, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 8juil 11 et 15, St Louis

10 Balles jaconats dessins nouveaux, de Doffus Mieg et Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. 9 juin 20, rue de la Douane.

3 Balles mousseline suisse de Doffus Mieg et Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co 9 ja 20, rue de la Douane.

10 Balles indiennes; do do do; pour chemises, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 20, rue de la Douane.

20 Balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 20, rue de la Douane.

18 Balles jalap à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 20, rue de la Douane.

30 Balles salsepareille à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 20, rue de la Douane.

4 Caisses vanille à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 jn 20, rue de la Douane.

50 Dames-jeannes très vieux Cognac, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 20 rue de la Douane

10 Barils vin de Xerès, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 9 juin—1m 20 rue de la Douane

NOIR ANIMAL—En grain et en poudre, qualité garantie, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 9jn 20, rue de la Douane

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA.

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes embellies sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 16 jn 54, rue de la Vieille Levée

EAU DE VIE—16 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4e preuve, 38 quarts de pipes eau de vie J. Dennetang & Co 1re preuve, 3 do do do Castillon 1ere preuve, 2 demi do do Seignette 4me preuve, à vendre par E. TALAMON, 13jn 102, rue Royale.

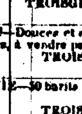

$50 de Récompense.

Le mulâtre SAM, âgé d'environ seize ans, et appartenant à la succession R. H. Chinn, est parti de chez le soussigné depuis le mois de mai dernier, et a été vu en ville. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque donnera les renseignements nécessaires pour poursuivre judiciairement la personne qui le loge ou l'emploie, ou bien $20 à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville. NATHAN JARVIS & Co, 16juil—6 16, rue des Magasins.

Du St Louis Sun du 1er septembre 1847.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de M. O. O. Woodman de Vicksburg Miss. que nous publions ci-dessous. Ayant eu l'occasion de nous servir du sirop astringent préparé par le Dr. Woodman, nous sommes heureux d'ajouter notre témoignage à celui d'un des médecins de notre ville (Thos Anderson M. D.)

D'après l'expérience que nous avons eue des vertus de cette médecine pour les maladies d'été si communes en ce pays, et si difficiles à guérir avec les remèdes en usage, nous croyons de notre devoir de déclarer aux personnes souffrantes que nous sommes convaincus de l'efficacité de cette préparation et nous la recommandons pour les maladies d'entrailles et diarrhées.

Certificat de Harper P. Hunt, esq., avocat à Vicksburg.

Je certifie qu'étant atteint depuis 4 ans d'une diarrhée chronique, j'eus recours à divers moyens dans l'espérance d'y trouver quelque soulagement, mais tout fut inutile. J'entendis parler de plusieurs cures remarquables opérées dans des cas semblables au mien, par le sirop carminatif et astringent du Dr. Billing. Dans une entrevue personnelle que j'eus avec le docteur, et après lui avoir expliqué dans les plus grands détails les symptômes de ma maladie, je me décidai à faire l'essai de son sirop. La première dose me soulagea beaucoup. Encouragé par cet essai je continuai jusqu'à ce que j'eusse pris quatre bouteilles. Le résultat fut une guérison radicale, et depuis cette époque la maladie n'a plus reparu. H. P. HUNT.

Vicksburg, 19 juin 1846.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire, O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss.

Dépôt du Sud et agence en gros chez D. HANSBROUGH, 72, rue du Camp.

A vendre chez WRAY & Co, 72, rue du Camp; SICKLES & Co, 26, rue des Magasins et 49, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co, 20, rue Commune; A. OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres; G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LLANO, 27, rue Conde entre Ste-Anne et Dumaine. 5 juil

En vente à la Librairie de LELIEVRE, rue Royale, No. 210.

CATECHISME de persévérance, par l'abbé Gaume. Conférences de Lacordaire.
La Cité de Dieu, de St Augustin.
Etudes philosophiques sur le christianisme, par Nicolas.
Fondements de la foi, par Aymé.
Les Fleurs du ciel, ou imitation des Saints, par Orsini.
Histoire de la Compagnie de Jésus, par Crétineau Joly.
Histoire du Concile de Trente, par Sforza Pallavicini.
Les Heures de l'homme sage, par Burette.
Lettres et œuvres complètes de St-François de Sales.
La Manne de l'âme, par Segneri.
Œuvres choisies de Bossuet.
Œuvres spirituelles de Fénelon.
Le Triomphe de l'Evangile, par Buinaud.
Vie de Jésus Christ, par Rudolphe.
Civilité en images, par Savigny.
Civilité ou la Nouvelle Civilité, par T. des Sablons.
Le Comte de Valmont, par l'abbé Gérard.
Œuvres complètes de Berquin.
Œuvres do de Beranger, ornées de 52 gravures sur acier—Edition Perrotin.
Routine ou de la nécessité de la Religion dans l'éducation des femmes, par T. des Sablons.
Cours complet d'histoire, par l'abbé Drioux, pour les classes élémentaires et pour les classes supérieures.
Cours d'histoire, par Boreau, Loriquet, Mme de St-Ouen, Bonnechose, Lebas, Ott, &c.
Histoire ancienne et histoire sainte, racontée aux enfants, par Lance Fleury.
Histoire générale et universelle, par Leroy.
Application de la géographie à l'histoire, par Braconnier.
Les cours de langue française, par Letellier, Charles Martin, Noel et Chapsal, Poitevin &c.
Grand assortiment de livres instructifs et amusants pour la jeunesse.
Livres de prières et de piété en tout genre.
Cartes murales (de grande dimension), pour les écoles.
Cartes en relief pour l'étude de la géographie physique.
Médailles pieuses, imagerie, chapelets, crucifix, &c, &c, &c.
Abonnement à l'Illustration à $9 par an.
do à l'Echo des Feuilletons, 2.50 do
do au Journal des jeunes filles, 2.50 do
Le sieur Lelievre se charge de faire les abonnements à tous les journaux de Paris et de toute commande pour Paris et la Belgique.
Des spécimens des publications suivantes sont déposés à son magasin où on pourra les examiner.
Encyclopédie des dames.
Les Modes parisiennes, journal de la bonne compagnie.
Journal pour rire, par Ch. Philippon.
La Semaine Encyclopédie de la presse périodique.
Revue pittoresque. 10juil—1.t.j.

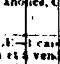

Magasins à louer.

Un MAGASIN situé rue de Chartres, No 47, entre Bienville et Douane.
Un MAGASIN à trois étages, rue de Chartres, No. 6e, entre Conti et Bienville, s'adresser à J. LEVOIS, 7 juil—1f No. 6e rue de Chartres

LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession de dame veuve Bazile Gosselin, sont priées de les adresser à ses héritiers, au No. 366 rue Bourgogne. [illegible] 22 juin—20

EAU DE FLEUR D'ORANGER—A vendre par les soussignés: 16 estagnons eau de fleur d'oranger supérieure. 10 do do do double. 10 douzaines flacons divers modeles, eau de fleur d'oranger supérieure [illegible] F SEIGNOURET & Co. 1 juil—10 144 rue Royale

AVIS—Messieurs Deporty, Morantes, Chabry & Courtial sont priés de passer à notre bureau pour affaires qui les intéressent. EUG. ROCHEREAU & Co, 7juil 17 et 19, rue St Louis

Troisième Livraison de l'Envie.

LES SEPT PÊCHÉS CAPITAUX Par Eugene Sue.

DEUXIEME PÊCHÉ—L'ENVIE.

LE deuxième péché, l'Envie ayant pour titre Frédéric Bastien, par M. E. Sue, est en publication. Le 3me No est en vente chez VICTOR HEBERT. 29 juin 149, rue de Chartres.

A VENDRE—L'avable pour l'habitation, à Barataria en ville, un MOULIN A SUCRE de seconde main. S'adresser à WYLIE & EGANA, 30jn 20, Vieille Levée

CAFE—300 sacs de la Havane et de St. Yago, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

DOUBLONS espagnols, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

Bottes, Souliers et Brodequins.

En déchargement du navire Miltiades, et en magasin, comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches, à vendre par FROST & Co, 31 mai 10, rue des Magasins

VIN Oporto doux—20 quarts de pipes vin Oporto doux, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Conde et St Philippe.

PAPIER blanc—6 caisses de 20 rames chaque, papier blanc à écrire, et seulement pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Conde et St Philippe.

GRAINES de lin—80 boucauts graines de lin, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

SALSEPAREILLE Honduras—8 balles salsepareille Honduras, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Conde et St Philippe.

HUILE de lin—30 barils huile de lin, à vendre par P. CUSACHS, 20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

VIN D'OPORTO.—80 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 12jn 27, rue St Louis

MUSCAT—40 barils et 30 caisses vin Muscat en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 12jn 27, St. Louis

FRUITS au sirop — 40 caisses prunes, pêches coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co., 12jn 27, rue St Louis.

CAISSES vides à vins.—Le soussigné achète des caisses vides en bon état. F. JORDY. 14 juin—5 No 10, rue Conti.

CHANGE sur la Havane, à 3 jours de vue. Do sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14juin 31, rue Commune.

GRAISSE—354 barils et tierçons et 123 barillets graisse en feuille, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14juin 31, Commune

ABSYNTHE Suisse—Absynthe suisse supérieure en caisses, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 15jn 22, rue St Louis.

DAMEJEANNES FRANCAISES—500 damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 15jn 22, rue St-Louis.

DIVERS—Directes et récentes importations: 400 quarts Porto doux. 40 do Madère. 100 barriques vin de Marseille. 80 do do Bordeaux de choix. 1200 caisses do do. 40 do très vieux Madère. 100 paniers Champagne supérieur. 50 caisses absinthe; 40 do liqueurs. 100 paniers anisette; 50 do guignolet. 100 do bouteilles vides. Damejeannes et bouchons. —En Douane— 8 pipes brandy 4me preuve. 16 quarts do do. 10 do do V. Dumon. 5 do Pinet Castillon & Co. 8 do Rochelle. F. LONGIS, 19juin 116, Royale.

ROCHELLE BRANDY (Moreau)—En débarquement du Cato, de Bordeaux: 10 quarts de pipes, article de choix, 10 huitièmes do do do. F. LONGIS, 19 juin 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Cato, venant de Bordeaux, 31 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac. 10 huitièmes pipes eau de vie 4me preuve. A vendre par AUGUSTE MOLIER, 19 juin—6 rue St Louis No. 90.

ABSYNTHE—200 caisses Absynthe Suisse de la marque bien connue Sauvaini Branston & Co, ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 19 juin—6 rue St. Louis No. 90.

Histoire de Trente Heures.

HISTOIRE de la Révolution de février 1848, par Pierre et Paul. En vente chez V. HEBERT, libraire, 31mai 149, rue de Chartres

ABSYNTHE—100 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Yerma et Lecoultre, Sauvaini et Bonnelan, à vendre par E. ROCHEREAU & CO, 15jn 17 et 19, St-Louis.

Mort aux Ravets.

PRÉPARATION DE WIDNEY pour la destruction des ravets. En faisant usage de cette préparation pendant une couple de nuits on débarrassera complètement la maison de cet insecte.

—Aussi—

Mort aux Rats de Widney.

Le propriétaire renvoie le public à ceux qui ont fait usage de cette composition. A vendre chez Dalley, au Dépôt du Remède Magique, 151, rue de Chartres, à la librairie de l'hôtel St-Charles, et sous la bannière de Widney dans les rues. 20 juin—1 m

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Sirop de Daphnine, de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.

L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité: aussi, est ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dissenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et des maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique. 16 juin—1

Docteur J. Baron Clements.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M Brehren. 21 juin—6m

LES DEUX MONDES, REVUE INDÉPENDANTE.

"Notre devise sera celle de la République française,—Liberté, Egalité, Fraternité."

CETTE REVUE, format in-4to [illegible] se publie à New York [illegible] une semaine, deux heures après l'arrivée des steamers d'Europe.

Les [illegible] publiés dans les Deux Mondes [illegible] une pagination spéciale, de manière [illegible] reliés et à former d'élégants volumes.

Prix de la souscription

Pour les Etats-Unis et les deux Amériques, $6 payables par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire 20 juin—3m rue de Chartres, No. 5

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepot de Hambourg

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint, 17 mai rue de Chartres, 164

Le docteur P. Vander-Linden,

INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin-chirurgien au public de cette ville. Il demeure, Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—3 m.

A LOUER, $30 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée. Possession au 1er juillet prochain. A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à J. F. BERCIER & Co, 19juin 54, Vieille Levée.

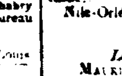

PENSION A BILOXI.

M. JACQUES DESPORTES informe ses amis et le public qu'il tient une pension à Biloxi, près du Phare, dans un endroit élevé; que ses prix sont très modérés, et qu'il ne négligera rien pour être agréable aux personnes qui voudront lui accorder la préférence. 24 juin—15

AVIS.

L'assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance,

CONSIDÉRANT:

1o Qu'il existe à la Nouvelle-Orléans deux Sociétés Françaises de Bienfaisance;

2o Que la fusion de ces deux Sociétés en une seule serait un utile exemple d'union et de fraternité,

3o Que cette fusion simplifierait l'administration et la distribution des secours rendus par les Français pour être appliqués au soulagement de leurs compatriotes malheureux;

A RÉSOLU:

Qu'à dater du 18 juillet 1848, la Société Française de Bienfaisance cesserait d'exister;

Que la somme de $1,602 26, déposée dans la caisse de son trésorier, serait répartie (sauf les modifications jugées indispensables par le Conseil d'administration) de la manière suivante:

Pour éteindre les dettes courantes,	$50
Pour satisfaire aux demandes de secours qui sont aujourd'hui dans les mains du Conseil,	352 26
Pour verser dans la caisse de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle*,	1,200
	$1,602 26

Que cependant, chacun des membres de la Société Française de Bienfaisance, ayant payé le prix intégral de son diplôme, conserverait le droit de le réclamer jusqu'au 18 du courant, et devrait à cet effet inscrire son nom sur une liste ouverte au consulat de France;

Que le Conseil d'administration serait chargé de la liquidation ci-dessus prescrite;

En se séparant, l'assemblée générale de la *Société Française de Bienfaisance*, fait les vœux les plus sincères pour la prospérité de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle.*

Nlle-Orléans, le 30 juin 1848.

Le Consul de France, Président, AIMÉ ROGER.

Le Conseil d'administration:

MAURICE, DARET, QUENOUSE, DUBRAVAUX, BARTHE, LEGER, LAMOINE, (Absent) SYLVESTRE.

Le Trésorier, J. RIFFIARD. *Le Secrétaire,* H. ESCOT.

P. S. MM les Fournisseurs ordinaires de la Société sont invités à présenter leurs comptes au Consulat de France avant le 18 juillet 1848.

Compagnie d'Assurance des Négocians, Nouvelle Orléans, 3 juillet 1848.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'un dividende semi-annuel de quatre pour cent (ou $4 par action) a été déclaré, et sera payable à la direction, sur demande. JOHN PEMBERTON, 4 juil—6 Président

MUNICIPALITE No 1.—Bureau du Contrôleur des taxes sur cabarets, cafés, etc. En vertu de l'ordonnance suivante: Toutes personnes tenant auberges, pensions, cafés, billards, guinguettes et autres lieux publics [illegible] une amende [illegible] Le Collecteur prévient les personnes [illegible] de ces établissemens [illegible] leurs licences, [illegible] seront poursuivies comme ayant fait [illegible] 4 juillet—1m V. LABATUT, Collecteur

Jouets et Objets de fantaisie

J. E. LOBRE & Co, 84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

LES dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment de jouets et d'articles de fantaisie que nous avons en magasin et dont une partie provient de la grande vente de la succession Lidner. Nous pouvons offrir le plus grand choix de jouets qui soit en ville et à des prix très bas.

Notre assortiment de mercerie est toujours très complet, et nous nous empresserons de remplir les ordres dans nos articles que les dames qui sont à la campagne pourraient nous adresser. 4 juil—1

EN magasin d'importations récentes et à vendre par les soussignés: 150 barriques vin rouge Marseille, 80 do do Bordeaux, 80 barils Madère, 30 barils Porto, 40 barils Muscat, 50 caisses Muscat, 15 caisses vermouth, 50 do absynthe, 25 do kirschenwasser, 30 paniers champagne, diverses marques, 20 do do 24 demi bouteilles, 40 caisses fruits au sirop, 25 do vin Gewurtzheimer, 50 do vin rouge, 300 milliers bouchons fins, pointus et réguliers, 20 milliers bouchons à damejeannes. MARTIAL PEYRET & CO., 4 juil—1m 27, rue St-Louis.

VIN—En débarquement du navire Susan E. Howell, de Marseille, à vendre: 50 pipes et 171 barils vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback; 50 balles bouchons pointus fins.

AUSSI, au magasin de la Douane, avec privilège de drawback: 8 barils eau-de-vie anisée; 3 caisses de 96 livres chaque, safran espagnol! 6 do de 20 rames chaque, papier à écrire. Par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN rouge doux—100 barils vin rouge doux, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN Oporto—20 quarts de pipes vin Oporto, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

AMANDES—40 barils amandes douces; 3 barils amandes amères, à vendre par P. CUSACHS, 4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

A VENDRE—Cent milliers pieds de planches de cèdre rouge, qui peuvent être coupés de l'épaisseur voulue. On peut laisser les ordres au bureau du soussigné, ou bien au débarcadère de Smith au Freeport, au-dessous du moulin à scie de L. Milaudon. Ces ordres seront exécutés promptement. BAYLY & BAXTER, 2 juillet 77, rue Commune.

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés: 223 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Fisquiel véritable. 125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque. 37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Rue. 165 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. BERCIER & Co, 31 mai 54 Vieille Levée

BRIQUES à feu d'Angleterre, de Pittsburgh et Pensacola, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 2me Municipalité. 26 avril

Aux Marchands en Robes.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rockall, du Havre: 100 douzaines galons français de différents Nos. 100 douz. gants filet, noirs, avec manchettes et houppes. Ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. D. B. MACARTY, 27mai 124, rue Bourbon

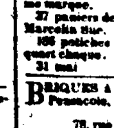

RECUS D'ANGLETERRE—Mortiers et pilons de Wedgwood. Entonnoirs assortis, do. Capsules en porcelaine, do. [illegible] Calomel à la vapeur. Pilules mercurielles et onguent mercuriel. Sirop de Naphte, d'Astruc. Noir de fumée. Extrait de coloquinte composé. Carbonate de fer précipité. Chlorure de chaux, en barils et en barillets. Raisin de Valériane en balles. Fleurs de lavande et de romarin, &c, &c. par H. BONNABEL, 31mai 27, rue Tchoupitoulas